



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2014

Publication : 07/02/2014

EXTRAIT DU REGISTRE**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 9 :**

ASSOCIATION JEUNES LOISIRS
NATURE – OCTROI SUBVENTION
2014 - CONVENTION DE
PARTENARIAT – AUTORISATION DE
SIGNATURE

SEANCE ORDINAIRE DU 4 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 4 Février 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 32

Absent : 0

Excusés : 3

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, M. FARGEON, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME THIBAudeau (à M. PRIGENT), MME TRAORE (à MME MADELMONT), M. PASCAL (MME DE PONCHEVILLE)

Absent :

Secrétaire : M. JALABERT

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2014

DOSSIER N° 9 : ASSOCIATION JEUNES LOISIRS NATURE – OCTROI SUBVENTION 2014 CONVENTION DE PARTENARIAT – AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

La Ville du BOUSCAT soutient l'association JEUNES LOISIRS NATURE (JLN), seule structure sur la commune à disposer de l'agrément jeunesse et sports pour l'accueil de loisirs des jeunes de 12 à 17 ans.

L'association JLN fonctionne :

- durant les vacances scolaires où elle propose des activités adaptées à l'âge des jeunes : sorties, camps, activités sportives...
- durant les périodes scolaires, l'association fonctionne le mercredi, en soirée et le samedi. Les ateliers prennent notamment en compte l'accompagnement scolaire dans le cadre d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), les interventions au sein des collèges du Bouscat, l'animation des accueils de loisirs, l'éveil musical, des activités manuelles et multimédias,
- sur les manifestations proposées par la ville, en partenariat avec d'autres associations,
- en accompagnement de jeunes bouscatais sur le montage de leurs projets reconduits ou nouveaux, tels que des séjours dans le cadre du dispositif « Ville Vie Vacances », le garage à vélo associatif, les animations du City Stade, le projet «le tour des arts ».

Par ailleurs, l'association JLN a participé activement à la construction et à la mise en oeuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée le 30 novembre 2010 entre la ville du BOUSCAT et la CAF de la Gironde, constituant le fil conducteur de l'action publique en faveur des familles, des jeunes et de l'animation locale pour les années 2010 à 2013 et prorogée par avenant, pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2014.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la convention d'objectifs du 29 mars 2011 entre la ville du Bouscat et l'association JLN, d'une durée de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2013,

VU le projet de convention pour une nouvelle période de trois ans, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016,

VU les propositions d'actions 2014 et la demande de financement présentée par l'association JLN en novembre 2013 ;

Considérant que l'intérêt local le justifie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

30 voix POUR

5 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, M. PASCAL, MME DESON, M. BARRIER)

Article 1 : Approuve les termes de la convention ci-annexée,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document utile dans ce dossier ;

Article 3 : Octroie une subvention de fonctionnement à l'association JLN au titre de l'exercice 2014, de 126 000 €, pour l'ensemble de son activité auprès des jeunes bouscatais de 12 à 17 ans, intégrant le reversement de l'aide apportée par la CAF, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), pour l'activité ALSH des 12/17 ans, et de la Convention Territoriale Globale pour divers projets.

Ladite subvention prend en compte les actions suivantes :

- accueil de loisirs, pour un montant de 105 000 € (dont reversement C.E.J. 30 765,59 €),
- accompagnement à la scolarité , pour un montant de 14 600 €,
- projet « le tour des arts », pour un montant de 2 000 €,
- fonctionnement du garage à vélo, pour un montant de 400 € (dont reversement C.T.G. 200 €).
- animation du city stade, pour un montant de 4 000 € (dont reversement C.T.G. 2000 €).

Article 4 : Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 4 Février 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET

